

AFFAIRE N° 26 - Répartition de l'allocation scolaire provenant des crédits
Barange - Programme 1964.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous donne lecture du projet de budget arrêté :

- en recettes et en dépenses à la somme de	20.561.475. F
<u>RECHETTES</u>	
{ - Art. 720 : cantines scolaires.. 8.216.590. - Art. 5370 : participation de la Caisse départementale scolaire..... 12.324.885.	<u>20.561.475. F</u>
<u>DEPENSES</u>	
{ - Art. 166 : Remboursements d'emprunts 7.690.673 - Art. 693 : acquisition de petit matériel..... 2.552.040 - Art. 663 : Documentation générale.. 44.050 - Art. 670 : Cantines scolaires..... 8.216.590 - Art. 2142 : Acquisition de mobilier scolaire..... 2.036.622	<u>20.541.475. F</u>
	T.S.V.P.....

LE MAIRE : Je crains que le chiffre de 2.036.622. F prévu pour l'achat du mobilier scolaire ne soit insuffisant, et je vais en demander le relèvement.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Bergu le 18 Aout 1964
Le Président et son
adjoint, le Secrétaire général
et le Chancelier